

## Commune DIEME



Mairie  
Le bourg  
69170 Dième

Du 28 janvier 2022.

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEME étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Hubert ROCHE.

#### Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 7
- absents : 4

#### Etaient présents :

SARCIRON Véronique, FLEURY Amélie, POIZAT Nathalie, SIVELLE Vincent, CHERMETTE Maurice, SONTOT Marc.

#### Etaient absents ou excusés :

BERNARD Martine, BARTHELEMY Sébastien, PLANUS Jérôme, LACROIX Serge.

Un scrutin a eu lieu, Mme SARCIRON Véronique a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 :

Le compte rendu du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

#### 2- Délibération avenant sur la convention adhésion au service commun autorisations du droit des sols (ADS) :

Le Maire expose au conseil l'avenant à la convention entre la COR et la commune signée en date du 02/02/2015 portant sur la mise en place d'un service commun pour l'instruction par la COR des autorisations du droit des sols (ADS) des communes membres. La durée de cette convention est prorogée jusqu'au 28/02/2022

Le conseil délibère

- Accepte l'avenant à la convention prorogée jusqu'au 28/02/2022 et
- Autorise monsieur Le Maire à signer ladite convention.

#### 3- Délibération sur la nouvelle convention adhésion au service commun autorisations du droit des sols (ADS):

Le Maire expose au conseil la nouvelle convention entre la commune et la COR sur le service commun autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le conseil étudie la convention et délibère

- Accepte ladite nouvelle convention à partir du 01 mars 2022
- Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **4- Délibération de demande de subvention de la MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de subvention de la MFR St Laurent de Chamousset dont 1 enfant de DIEME est inscrit pour l'année 2021-2022 dans cette MFR.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- Donne son accord pour octroyer la demande de subvention pour une somme 200€,
- dont le montant sera pris sur le compte 6574 du BP commune 2022

#### **5- Délibération de demande de subvention sou des écoles St Clément/Valsonne.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de subvention du sou des écoles de St Clément/Valsonne pour un voyage scolaire dont 1 enfant de DIEME est inscrit pour l'année 2021-2022 dans cette école.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- Donne son accord pour octroyer la demande de subvention pour une somme 100€,
- dont le montant sera pris sur le compte 6574 du BP commune 2022

#### **6- Délibération de demande de subvention de l'école de Valsonne :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de subvention de l'école de Valsonne pour un voyage scolaire dont 6 enfants de DIEME sont inscrits pour l'année 2021-2022 dans cette école.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- Donne son accord pour octroyer la demande de subvention pour une somme 50 Euros par enfant soit  $6 \times 50 = 300$  Euros,
- dont le montant sera pris sur le compte 6574 du BP commune 2022

#### **7- Protocole participation citoyenne :**

Mr le maire expose au conseil municipal, avoir reçu de la gendarmerie le protocole participation citoyenne entre la gendarmerie de Tarare et la commune de Dième. La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Des habitants de la commune se sont portés référents pour emprunter sous forme de réseaux de solidarités de voisinage constitués d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins ; Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Une fois le protocole signé par Monsieur le Maire, des réunions seront misent en place entre la gendarmerie de tarare, le maire et les référents.

Le conseil après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire :

- Autorise, Mr le Maire à signer le protocole participation citoyenne avec la gendarmerie de Tarare.

## 8- Nouveaux tarifs déchèterie:

Mr le Maire, expose au conseil municipal avoir reçu de la COR les nouveaux tarifs déchèteries à partir du 01 février 2022

**Déchèterie**

**Nouvelle tarification**  
pour les professionnels  
et les collectivités de la COR en déchèteries  
**À partir du 1<sup>er</sup> février 2022**

Afin de mettre en place une répartition plus juste des coûts d'exploitation, la COR, compétente en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, est contrainte d'augmenter les tarifs applicables aux professionnels et aux collectivités dans les déchèteries du territoire. Les tarifs appliqués couvriraient en effet moins de 20 % des coûts réels d'élimination des déchets.

**TARIFS**  
TOUS TYPES DE DÉCHETS

- Tarif pour véhicule PTAC inférieur ou égal à 2,25 T : 45 € / PASSAGE
- Tarif pour véhicule PTAC supérieur à 2,25 T : 90 € / PASSAGE
- Tarif pour remorque : 45 € / PASSAGE (en plus si véhicule chargé)

MODE DE TARIFICATION ÉQUITABLE

MAÎTRISE DES COÛTS D'EXPLOITATION

APPORT MAXIMUM AUTORISÉ INCHANGÉ  
4 m<sup>3</sup> / jour

TARIFICATION PRÉVUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN FUTUR CONTRÔLE D'ACCÈS

MAINTIEN DE LA RÉGLEMENTATION DES ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

sont interdits :

- les véhicules d'un PTAC de plus de 3,5 T et de longueur supérieure à 8 m (remorque comprise)
- les tracteurs et engins de chantiers

Trouvez des solutions pour éliminer vos déchets : [sindra.org](http://sindra.org)  
onglet Quels déchets, quelles solutions pour un professionnel



ouestrhodanien.fr

Service Gestion des déchets  
04 74 89 58 39



## 9- Décapage des croix église et cimetière et monuments aux morts cimetière :

Suite au dernier conseil un nouveau devis a été reçu pour la rénovation des croix et monuments aux morts de la commune. Le premier était de la société Absolute Rénovation pour un montant de 1980€, un deuxième est parvenu de la société Coffre et subtil pour un montant de 1977.48€.

Les deux devis étant sensiblement au même tarif, le choix du conseil c'est porté sur le devis de la société Coffre et Subtil favorisant le local puisque l'entreprise est sur Valsonne.

## 10- Déclassement de chemins :

Le maire expose au conseil avoir reçu un devis d'un montant de 2 418.00€ TTC d'un géomètre pour le bornage des chemins suite au déclassement de chemins communaux en chemins privés en court.

Le conseil accepte le devis .

### **11- Travaux entretien réparation voiries communales 2022 :**

Le Maire expose au conseil le besoin de réfections réparations entretiens sur diverses voiries communales pour l'année 2022. Plusieurs devis reçus de l'entreprise Eiffage :

- Chemin du Creux du Rey, réfection enrobé à chaud pour un montant de 7 998.00€ TTC
- Chemin des Razes, création d'une cunette en enrobé pour un montant de 14 243.40€ TTC
- Chemin du Raidillon, réfection en enrobé à chaud pour un montant de 12 727.20€ TTC
- Chemin de la Charretière, réalisation de purge ponctuelle pour un montant de 1740.00€ TTC
  
- Réparations ponctuelles sur diverses voiries, rebouchage nid de poule, réalisation de PATA pour un montant de 4 500.00€ TTC.

Montant total des travaux voiries communales pour l'année 2022 : 41 208.60€ TTC

### **12- Préparation BP 2022 :**

Le Conseil Municipal prépare les lignes Budgétaire pour 2022. Les recettes et les dépenses pour le fonctionnement ainsi que pour l'investissement ont été étudiées. A l'issue de la préparation, parmi les grosses dépenses prévues en investissement et fonctionnement sont les travaux entretien voiries communales. Cette 1<sup>ère</sup> ébauche apporte des questionnements sur le budget, une mise à jour définitive sera apportée lors de la réunion des votes budgétaires. Le budget et les comptes administratifs seront votés lors du prochain conseil municipal.

**L'ordre du jour étant clos, la séance fut levée à 22h30.**

Vu pour être affiché le vendredi 4 février 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A DIEME, le 04 février 2022

(Sceau de la mairie)

Le Maire.

(Signature)